



Association Chorégraphique Jacqueline Cochet - Bougival Culture Loisirs
Bureau des Associations 7 rue du Général Leclerc 78 380 Bougival

Cours de danse Sophie Delacou

INSCRIPTION SAISON 2023 - 2024

ADHÉRENT : NOM	Prénom
Date de naissance	Niveau scolaire (pour les enfants)
NOM Prénom du représentant légal (pour les mineurs)	
Adresse	
Adresse Mail (en majuscule svp)	
Adhérent ou Parent 1	
Parent 2	
Téléphone Adhérent ou Parent 1	Téléphone Parent 2

J'ai été avisé que les données personnelles collectées sont destinées aux associations BCL/ACCO cours de danse Sophie Delacou, à des fins de gestion et de communication interne. Elles sont limitées au nom, prénom, email, adresse et téléphone. Elles seront conservées jusqu'à 3 ans après le dernier contact. Je peux demander leur rectification, leur effacement à : contact@sophiedelacou.fr

Sélection des cours

Pour favoriser les progrès il est recommandé de suivre deux cours par semaine (tarif adapté)

EVEIL - INITIATION				
Eveil	Rose pâle	4/6 ans		9H30/10H30
Initiation	Rose vif	6/8 ans		10H30/11H30
DANSE CLASSIQUE				
Cycle 1 niveau 1&2	Bleu	8/10 ans		11H30/12H30
Cycle 1 niveau 3&4	Vert/rouge	11/14 ans	18H30/20H00	
DANSE CONTEMPORAINE				
Initiation		6/8 ans	17H30/18H30	
Cycle 1 niveau 1&2		9/10 ans		13H45/15H00
Cycle 1 niveau 3		11/13 ans		18H00/19H30
Cycle 2		16/19 ans		19H30/21H00
Adulte	Intermédiaire/Avancé		20H30/22H00	

L'association se réserve le droit de modifier les horaires et l'organisation des niveaux si nécessaire

Tarifs et règlement

Toute année commencée est due intégralement, même par paiement échelonné.

Merci d'établir des chèques distincts pour l'adhésion et les cours

Adhésion individuelle ACCO/BCL		Total annuel ACCO/BCL	
Adhésion annuelle Bougivalais		(BCL : 12€ + ACCO : 5€)	17€ <input type="checkbox"/>
Chèque à l'ordre de ACCO	N°CH		Espèces <input type="checkbox"/>
Adhésion individuelle ACCO		Pour une personne déjà adhérente à BCL pour une autre activité	
Chèque à l'ordre de ACCO			5€ <input type="checkbox"/>
Banque	N°CH		Espèces <input type="checkbox"/>

Tarifs cours hebdomadaire (hors vacances scolaires)		Règlement annuel	Règlement en 3 versements
1 cours	370€	<input type="checkbox"/> 370€	<input type="checkbox"/> 125€ X2 et 120€
1 cours Etudiant	350€	<input type="checkbox"/> 350€	<input type="checkbox"/> 125€ X2 et 100€
Banque	N°CH		
2 ^{ème} cours pour un même adhérent	305€	Total 2 cours <input type="checkbox"/> 675€	<input type="checkbox"/> 225€ X3
Banque	N°CH		
2 ^{ème} adhérent d'une même famille	350€	Total 2 adhérents <input type="checkbox"/> 720€	<input type="checkbox"/> 240€ X3
Banque	N°CH		
Demande attestation de paiement		OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Chèque libellé à l'ordre de : Sophie Delacou			

Adhérent à une association de gestion agréée par l'administration fiscale, accepte à ce titre le règlement des honoraires par chèques libellés à son nom

Droit à l'image – Règlement intérieur

Dans le cadre des activités de l'association (cours, stage, spectacle), vous même ou votre enfant êtes susceptible de faire l'objet de prises de vue (photographie ou vidéo). Une telle prise d'image sortant de votre cadre privé doit être soumise à votre consentement, afin d'être en conformité avec la législation française en matière de droit à l'image.

Nous vous remercions de compléter ci-dessous afin de nous préciser si vous acceptez ou non que l'association dispose de ces prises de vue, dans un but non lucratif, à des fins de reproduction, diffusion, publication (site internet, brochure culturelle, presse etc).

Nom, Prénom : (Adhérent, ou son représentant légal) :

- Accepte l'utilisation des images prises dans le cadre des activités de l'association.
- N'accepte pas l'utilisation des images prises dans le cadre des activités de l'association.
- Accepte l'utilisation de mon adresse mail pour la communication interne
- A fourni une attestation de non contre-indication à la pratique de la danse
- Reconnaît avoir lu et accepté le règlement intérieur ACCO cours de danse Sophie Delacou

Date :

Signature :



Cours de danse Sophie Delacou
Classique – Contemporain – Atelier Chorégraphique

Saison 2023-2024

Règlement intérieur

Préambule : Adhésion

Les élèves qui s'inscrivent au cours de danse ACCO - Sophie Delacou adhèrent à la fois à l'ACCO, Association Chorégraphique Jacqueline Cochet, et à BCL, Bougival Culture Loisirs.

Le règlement de l'adhésion est individuel, nominatif et annuel, il permet l'accès aux autres activités proposées par BCL. Il fait l'objet d'un versement indépendant de la cotisation.

Article 1 : Cotisation

La cotisation constitue un forfait pour l'année complète, un tarif dégressif est accordé aux adhérents qui suivent plusieurs cours, aux étudiants et aux familles.

Le règlement de la cotisation vaut pour un engagement annuel, il est fractionnable en 3 versements à l'inscription sans frais de majoration.

La cotisation ne peut faire l'objet d'aucun remboursement dès lors que la responsabilité ni de l'association ni du professeur ne peut être engagée, ou en cas d'abandon en cours d'année.

Seul un arrêt définitif pour raison de santé pourra faire l'objet d'un remboursement partiel, sur présentation d'un certificat médical.

Article 2 : Certificat médical

Même si elle relève du domaine artistique, la pratique de la danse en tant qu'activité physique impose de fournir un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de la danse datant de moins de 3 mois à la date de l'inscription. Ce certificat est renouvelé chaque saison (et non tous les 3 ans, comme pour la pratique du sport). Selon l'article R 362-2 du code de l'éducation

Article 3 : Calendrier

Les cours sont dispensés de septembre à juin selon des dates annoncées en début de saison, hors vacances scolaires et jours fériés.

Certains cours, répétition, évaluation ou spectacle pourront être assurés des jours fériés selon les projets de l'association.

Article 4 : Projet pédagogique

L'enseignement de la danse répond à un programme établi par le ministère de la culture. Le schéma d'orientation organise l'enseignement selon des niveaux et donne lieu à une évaluation en interne à partir du niveau Initiation. L'apprentissage de la danse s'articule autour de contenus artistiques qui trouvent leur débouché par la présentation d'un spectacle auquel participent tous les élèves. Quand le spectacle est organisé dans un lieu loué à cet effet, les familles s'acquittent du paiement des places pour participer aux frais (location, personnel technique et de sécurité, droit d'auteur pour la musique, divers)

Certains groupes pourront être amenés à participer à des rencontres chorégraphiques.

Article 5 : Responsabilité ; assiduité

Le professeur n'est pas responsable des élèves mineurs en dehors des heures de cours, les parents doivent toujours s'assurer de la présence du professeur à l'heure prévue du cours et être présents dans les locaux dès la fin du cours. Pour le bon déroulement du cours, les horaires doivent être respectés.

En cas d'absence les parents doivent aviser le professeur par mail ou sms.

La pratique de la danse implique l'engagement de l'élève : constance, persévérance et assiduité assurent le progrès qui apporte satisfaction et motivation. Le plaisir de la danse s'épanouit en dansant.

Article 6 : Tenue

Les élèves portent la tenue complète demandée par le professeur, selon un code couleur en référence à chaque niveau et /ou technique pratiqué (fiche tenue, consultable sur le site ou auprès du professeur)

Les cheveux coiffés en chignon pour la danse classique (obligatoire à partir du cycle 1), tenus attachés pour les autres techniques.

Le port des bijoux et montre est interdit, tour de cou et médaille doivent être laissés à la maison. L'association ne peut être tenue responsable en cas de perte ou de vol.

Les élèves passent par le vestiaire pour se changer. L'accès à la salle n'est autorisé qu'en chaussons, chaussettes ou pied nu.

Article 6 : Respect du règlement

L'élève et/ou son représentant légal s'engage à respecter le règlement intérieur et valide son accord par signature sur la fiche d'inscription renouvelée chaque saison.

Sur cette même fiche, l'élève et/ou son représentant légal remplit la clause de droit à l'image et confirme son accord pour l'utilisation de son adresse mail pour la communication interne.

L'adhérent est avisé du Règlement Général des Données Personnelles et de son droit à leur suppression au-delà du délai mentionné, par simple demande à contact@sophiedelacou.fr

Règlement consultable sur le site www.sophiedelacou.fr ou copie fournie sur simple demande